

**COMMUNE DE CONFORT-MEILARS
(FINISTERE)
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Exprimés : 15

L'an deux mil vingt-six, le deux octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFORT-MEILARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick LE DRÉAU, Maire.

Date de convocation : 25 septembre 2026.

Présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mme Mathilde CONTY ayant donné procuration à M. Rodolphe BIELINSKI, Mme Delphine MOREAU ayant donné procuration à M. Samuel PERENNOU, M. Valentin FLAGEUL ayant donné procuration à M. Romain GOURLAY.

Secrétaire : Mme Mathilde GOULM.

N°2026/078 – Engagement de la Commune dans le Territoire Éducatif Rural (TER) du Cap Sizun - Pointe du Raz

Le Territoire Éducatif Rural (TER) est une démarche portée par l'Éducation Nationale visant à renforcer la coopération entre les acteurs éducatifs d'un territoire rural afin de favoriser la réussite, l'épanouissement et l'égalité des chances des enfants et des jeunes.

Sur le territoire du Cap Sizun – Pointe du Raz, cette démarche s'inscrit dans une dynamique partenariale associant notamment l'Éducation Nationale, les collectivités territoriales (EPCI et communes) et les acteurs locaux intervenant auprès des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Elle vise à construire une stratégie éducative partagée et à développer des actions répondant aux besoins identifiés sur le territoire, notamment autour de l'orientation et de l'ambition scolaire, du bien-être et de la santé, de l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, ainsi que plus largement de l'ouverture et de l'accompagnement des parcours des enfants et des jeunes.

La démarche TER vient ainsi renforcer les coopérations existantes et s'articule avec les politiques et dispositifs déjà déployés localement, notamment dans le cadre de la Convention territoriale globale (CTG).

Le projet est prévu pour une durée de trois ans (2026-2027-2028) et repose sur la mobilisation et la coopération des différents partenaires du territoire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'engagement de la commune dans la démarche du Territoire Éducatif Rural du Cap Sizun – Pointe du Raz ;
- **APPROUVE** les orientations générales du projet et la participation de la commune à la dynamique partenariale mise en place à l'échelle du territoire ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le

ID : 029-212901458-20261002-DEL782026-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative au Territoire Éducatif Rural ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Certifie exécutoire dès transmission
en Préfecture
Date de publication en Mairie



Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick LE DRÉAU